



L'agriculture biologique en Île-de-France

GAB IDF

***Groupement des agriculteurs biologiques
d'Île de France***

contact@bioiledefrance.fr

01.60.24.71.84.



Introduction

- **France** : 2.12% SAU bio. Forte dynamique de conversion en 2009: 5x + de terres /2008 + 15% d'exploitations.
- **Consommation** : + 25 % en 2008. taux d'importation : 30%.
- **Politique** : triplement des surfaces d'ici 2012 + réorientations des aides PAC. Aide à la conversion : x 2.5/2008 ; soit 15 M€.
- **Réglementation** : programme REACH+Directive Cadre sur l'Eau (LEMA)
- **Historique** : 1991 : 1^{er} règlement communautaire.

Le respect des équilibres entre le sol, les plantes et les animaux.



Les principes de l'Agriculture Biologique

■ règlement d'application européen 889/2007 (depuis 01/2009)

- ✓ Non utilisation des produits chimiques de synthèse;
- ✓ Interdiction des OGM
- ✓ Bien-être animal
- ✓ Pratiques qui en découlent qui favorisent la matière organique du sol et l'écosystème.





La réglementation

- **Contrôle de toute la filière :**
 - ✓ Producteurs, transformateurs, importateurs et distributeurs
 - ✓ Contrôle par un organisme privé indépendant et agréé par le Ministère

- **Période de conversion :**
 - ✓ Respect des cahiers des charges ; contrôle par un OC
 - ✓ Commercialisation en circuit conventionnel
 - ✓ Période de 2 ans (3 ans pour cultures pérennes)

- **Identification :**





Le PARC BIO

- Programme mis en œuvre par les CA 77 et IDF, la maison de l'élevage et le GAB IDF (structure coordinatrice)
- Financé par ces 4 structures et le Conseil Régional d'Île de France
- - 2 conseillers en grandes cultures et agronomie de la CA 77
 - 1 conseillère en maraîchage de la CA IdF
 - 1 conseiller en élevage de l'ERE
 - 1 chargé de mission filières « grandes cultures » du GAB
 - 1 chargée de mission communication du GAB
 - 1 chargée d'informations professionnelles et suivi de projets du GAB
 - 1 coordinatrice GAB



Le GAB = groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France

- Depuis 1988, le GAB rassemble les producteurs biologiques (ou en conversion) de la région Ile de France.
- **Son objectif :** le développement cohérent et durable de l'agriculture biologique régionale





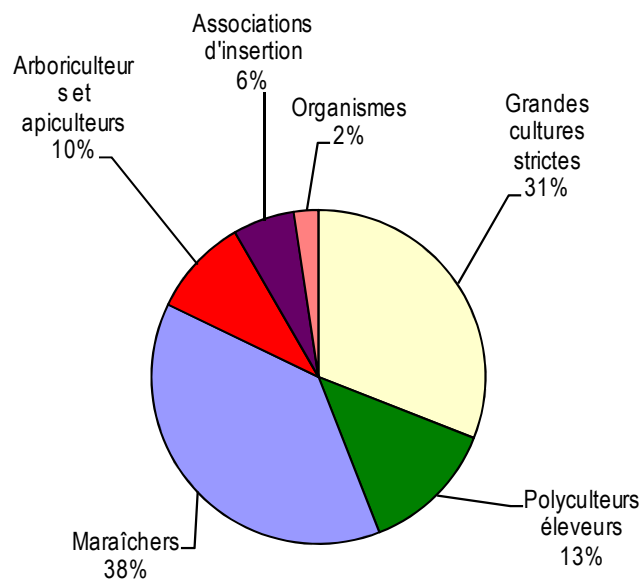
Les missions du GAB

- **Accompagnement des passages en bio** (projet global ; aides, administratif...)
- **Information sur les pratiques biologiques** auprès des agriculteurs.
- **Installation en bio** (avec AMAP et Terre de Liens).
- **Mesure de la durabilité des fermes bio.**
- **Structuration des filières** (céréales, restauration collective...)
- **Communication auprès du grand public** et des établissements scolaires agricoles sur l'agriculture bio et l'eau



Les chiffres de l'AB en Ile-de-France

Répartition des agriculteurs bio selon leur type de production en Ile de France
Mai 2008

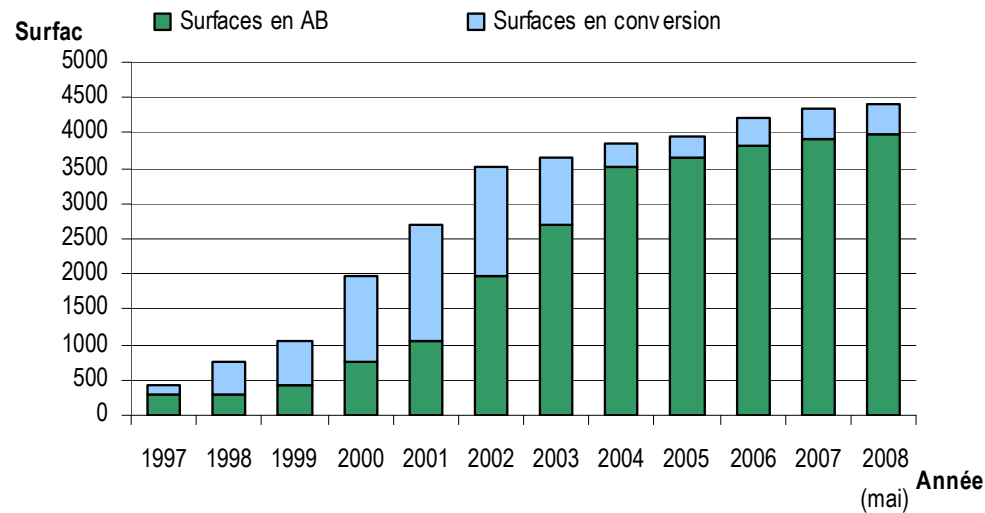


Type pré-dominant	Agric en Grandes cultures strictes	Maraîchers	Polyculteurs Eleveurs	Arboric et Apiculteurs	Asso d'insertion	Organismes	Total
Région	26	32	11	8	5	Bergerie Nationale Conservatoire Nat Plantes Aromatiques	84
77	15	12	6	3			36
91	7	9			2	1	19
78	5	5	2	1	1	1	15
95		6	3	1	1		11
92, 93				2	1		3

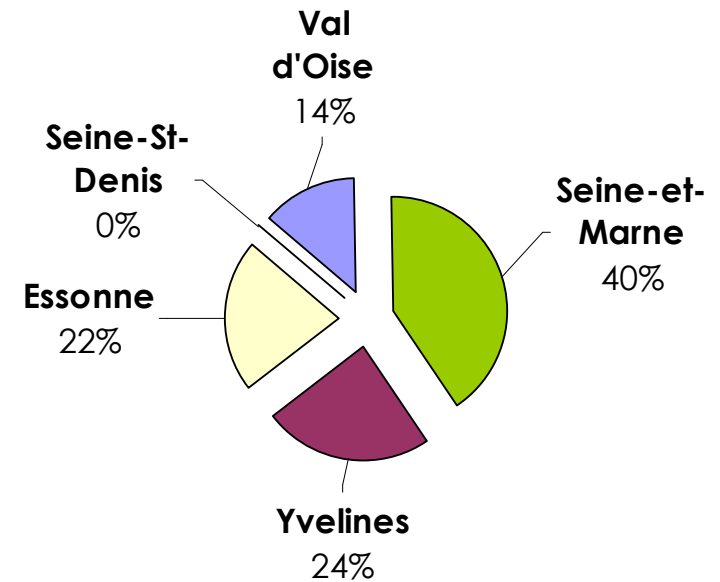


Les chiffres de l'AB en Ile-de-France

Evolution des surfaces conduites en bio en Ile de France depuis 1997



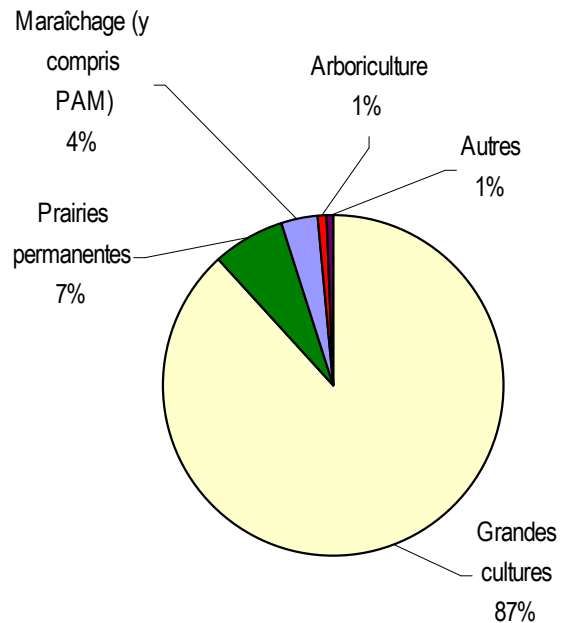
Répartition des surfaces conduites en bio en IdF par département en 2007





Les chiffres de l'AB en Ile-de-France

Répartition des surfaces en bio et conversion
en Ile de France
Mai 2008



Ile de France	Grandes cultures (dont prairies temporaires)	Prairies permanentes (dont jachères)	Maraîchage et PAM	Arboriculture	AUTRES	TOTAL
Surface bio (ha)	3529	240	128	37	19	3953
Surface conversion (ha)	350	54	31	4	5	444
Total (ha)	3879	294	159	41	24	4397



Les circuits de distribution des productions franciliennes

■ Les Céréaliers:

- 60 % adhérents en coopérative
 - ⇒ 5 coopératives dont deux 100% bio hors IDF
- 40 % sont indépendants et vendent :
 - * directement à des transformateurs
 - * à des coopératives bio
 - * à des négociants
 - * à d'autres EA ou centres équestre

⇒ Présence d'ateliers à la ferme: farine, pain, huile...

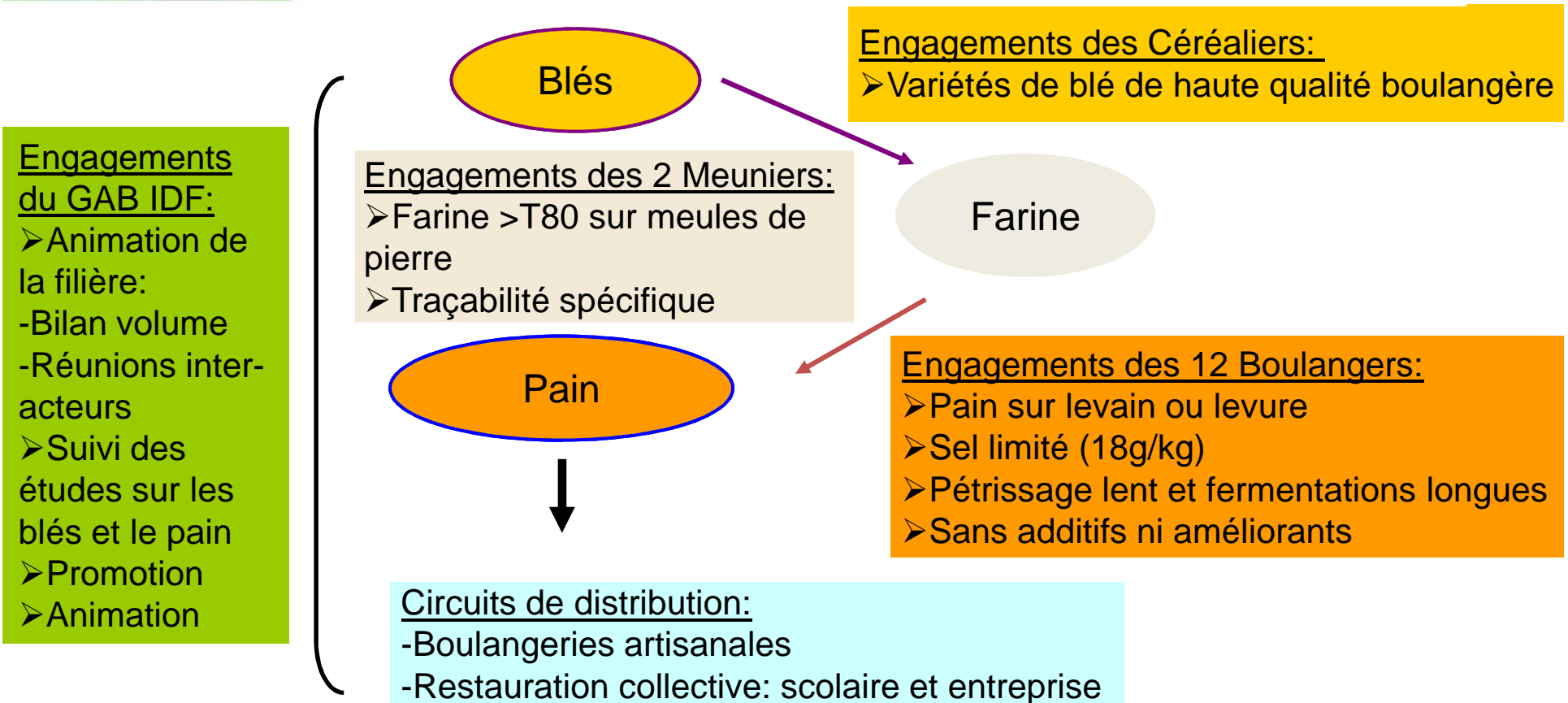


Un exemple de filière locale : la filière Pain « Bio d'Île-de-France »®

⇒ Agriculteurs, meuniers et boulangers proposent un pain régional de grande qualité nutritionnelle depuis 2004



Fonctionnement de la filière Pain Bio d'Ile de France ®



Volume 2008: 83.6 tonnes de pain, une filière opérationnelle et dynamique



Les pistes de développement des filières

Dans le cadre du **PARC Bio** (Plan d'Action Régional Concerté) avec Région, DRIAF, Chambres d'Agriculture, Établissement Régional de l'Élevage et le GAB:

- Étude d'un nouveau produit: **les Galettes Végétales**
- Étude de l'intérêt des laiteries et transformateurs en IDF pour une collecte et valorisation de lait bio
- Commercialisation de poules de réforme en restauration collective



GAB 30 juin 2009



Aides financières disponibles pour les agriculteurs passant en AB

■ MAE Conversion à l'Agriculture Biologique

Aide « dé plafonnée » depuis 2009

Financement : Etat / UE / Agence de l'Eau

Engagement sur 5 ans

Cultures annuelles (dont prairies temporaires)	200 € / ha
Maraîchage + arboriculture	900 € / ha
Cultures légumes plein champ, cultures pérennes	350 € / ha
Prairies permanentes	100 € / ha



Aides financières disponibles pour les agriculteurs passant en AB

■ Aide au maintien de l'agriculture biologique = ARMAB

(Conseil Régional)

Depuis 2005

Contrat sur 5 ans avec engagement annuel

Pas de plafond

Cultures annuelles, prairies temporaires et permanentes	151 € / ha
Cultures spécialisées annuelles (maraîchères, légumières)	600 € / ha
Cultures pérennes	900 € / ha



Aides financières disponibles pour les agriculteurs passant en AB

- **Aide à la certification biologique**
(Conseil Régional)
80% de la facture du contrôle de l'OC (depuis 2008)
- **Aides aux investissements : PVE, PREVAIR, PRIMHEUR**
(Conseil Régional, AESN, CG)
Soutien bonifié pour agriculteurs bio : 40%
Sur matériel spécifique (ex : outils de désherbage mécanique, outil de travail du sol, matériel de stockage...)
- **Crédit d'impôt**
(niveau national ; doublé depuis 2009)
2400 € par exploitation individuelle + 400 € /ha (plafond de 4000 €) (GAEC : x nb d'associés)



Merci de votre attention

